

2.4 Indemnisation du chômage

En France hors Mayotte, parmi les personnes inscrites fin septembre 2020 à Pôle emploi en **catégories A, B, C, D et E**, 64 % avaient un droit ouvert à une allocation chômage auprès de l'assurance chômage ou de l'État (personnes **indemnissables**) et 47 % en ont perçu effectivement une (personnes **indemnisées**) ; les autres ayant un droit ouvert n'ont pas été indemnisées pour différentes raisons, majoritairement celle d'avoir travaillé et reçu un salaire supérieur à un seuil donné ► **figure 1**.

En septembre 2020, 89 % des personnes indemnissables l'ont été au titre de l'assurance chômage, majoritairement par l'**allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)**. Les personnes privées d'emploi et n'ayant pas ou plus de droit à l'assurance chômage, et pouvant justifier d'une durée d'activité suffisante, peuvent bénéficier d'allocations chômage financées par l'État, en majorité l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)**.

La part des **demandeurs d'emploi** ou **dispensés de recherche d'emploi (DRE)** indemnissables a augmenté progressivement entre septembre 2014 et février 2020 (+ 3,0 points, ► **figure 2**). Elle a ensuite atteint un pic en mai 2020 (+ 2,4 points par rapport à février 2020) en lien avec l'effet des restrictions sanitaires sur l'activité économique durant le premier confinement. Elle a alors rechuté entre les deux confinements (- 3,5 points entre mai et septembre 2020), rejoignant ainsi des niveaux proches de ceux de fin 2016.

Le montant de l'ARE dépend des salaires antérieurs perçus : le taux de remplacement journalier pour les personnes indemnissables du régime général rapporte l'allocation journalière au **salaire journalier de référence (SJR)**.

En considérant les montants nets de cotisations, il est compris entre 63 % et 94 % (entre 57 % et 75 % en montants bruts). Il est d'autant plus élevé que le SJR est faible. Le montant mensuel de l'allocation financée par l'assurance chômage est calculé en fonction du SJR et du nombre de jours effectivement indemnisés dans le mois. En septembre 2020, les personnes indemnisées par l'assurance chômage ont perçu en moyenne 1 000 euros nets ► **figure 3**, le taux de remplacement net moyen sur les jours indemnisés s'élevant à 73 % (61 % en brut). La moitié d'entre elles a perçu un montant net supérieur à 945 euros et moins de 1 % a bénéficié du montant mensuel maximal, soit 6 873 euros nets. Le montant moyen net perçu est plus élevé pour les hommes que pour les femmes (1 125 euros contre 880 euros), notamment en raison d'un moindre recours au temps partiel et d'un SJR en moyenne plus élevé. Le montant moyen augmente avec l'âge, passant de 730 euros pour les moins de 25 ans à 1 115 euros pour les 50 ans ou plus.

En septembre 2020, 51 % des personnes continûment indemnissables par l'ARE ont reçu des revenus au titre d'une activité exercée tout en restant inscrites à Pôle emploi (**activité réduite des allocataires**) ► **figure 4**. La moitié d'entre elles environ a perçu simultanément une fraction de leur allocation chômage : en moyenne, ces personnes ont perçu un revenu net de 1 425 euros, dont 730 euros au titre de l'ARE et 695 euros au titre de leur activité. L'autre moitié n'a pas bénéficié d'allocation chômage, majoritairement en raison d'un revenu d'activité plus élevé que le seuil (1 605 euros nets en moyenne). Les personnes indemnisées sans activité réduite ont reçu, en moyenne, 1 115 euros nets d'ARE. ●

► Définitions

Catégories A, B, C, D et E, indemnissable, indemnisé, allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), allocation de solidarité spécifique (ASS), demandeur d'emploi, dispensé de recherche d'emploi (DRE), salaire journalier de référence (SJR), activité réduite des allocataires, déciles, quartiles, médiane, allocation de sécurisation professionnelle (ASP) : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Indemnisation des demandeurs d'emploi en 2020 : impacts de la crise sanitaire », *Dares Résultats* n° 54, octobre 2021.

► 1. Situation vis-à-vis de l'indemnisation des personnes inscrites à Pôle emploi fin septembre 2020

	Catégories A, B, C				Catégories A, B, C, D, E				
	Effectif	Part	Effectif	Part	Répartition par âge (en %)			Répartition par sexe (en %)	
	(en milliers)	(en %)	(en milliers)	(en %)	Moins de 25 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Femmes	Hommes
Personnes indemnisables¹	3 975	65	4 354	64	54	64	69	64	64
Par l'assurance chômage ²	3 564	58	3 889	57	53	59	56	57	57
Par l'État	411	7	465	7	1	5	14	6	7
Indemnisées	2 913	48	3 192	47	38	46	53	46	48
Par l'assurance chômage	2 502	41	2 777	41	37	42	41	41	41
Par l'État	411	7	415	6	1	5	12	6	7
Non indemnisées	1 105	18	1 162	16	16	18	16	18	17
Personnes non indemnisables	2 115	35	2 415	36	46	36	31	36	36
Ensemble	6 100	100	6 769	100	100	100	100	100	100

1 Personnes indemnisables en fin de mois. **2** Principalement l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), mais aussi l'ARE-formation et l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP). **Note** : données brutes.

Champ : France hors Mayotte, personnes inscrites au 30 septembre 2020.

Source : Pôle emploi, fichier historique statistique (échantillon au 1/10^e) ; segment D3 2020.

► 2. Part des personnes indemnisées parmi les indemnisables, et des personnes indemnisables parmi les demandeurs d'emploi ou DRE entre 2014 et 2020



1 En fin de mois. **Champ** : France hors Mayotte, personnes inscrites à Pôle emploi en catégories A, B, C, D, E ou dispensées de recherche d'emploi ; données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Source : Pôle emploi, fichier historique statistique (échantillon au 1/10^e) ; segment D3 2020.

► 3. Montant mensuel net d'allocation d'assurance chômage¹ en septembre 2020

	en euros					
	Moyenne	1 ^{er} décile	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	9 ^e décile
Moins de 25 ans	730	255	500	790	950	1 065
25-49 ans	1 000	295	670	970	1 190	1 565
50 ans ou plus	1 115	245	565	965	1 310	1 955
Femmes	880	225	520	880	1 085	1 480
Hommes	1 125	370	760	1 010	1 285	1 770
Ensemble	1 000	275	615	945	1 175	1 590

1 Principalement l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), mais aussi l'ARE-formation et l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP). **Note** : données brutes.

Champ : France hors Mayotte ; personnes inscrites en catégories A, B, C, D, E indemnisées par l'assurance chômage en septembre 2020 et continuellement indemnisables ; hors valeurs aberrantes (1 % des observations).

Source : Pôle emploi, fichier historique statistique (échantillon au 1/10^e) ; segment D3 2020.

► 4. Allocation d'aide au retour à l'emploi et revenus d'activité des personnes continuellement indemnisables par l'ARE selon l'exercice ou non d'une activité réduite en septembre 2020

	Répartition (en %)	Montants moyens nets perçus (en euros par mois)		
		Salaire (1)	Allocation (2)	Revenu total (3) = (1) + (2)
Personnes indemnisées	72	235	985	1 220
Avec des revenus d'activité	24	695	730	1 425
Sans revenus d'activité	47	0	1 115	1 115
Personnes non indemnisées	28	1 505	0	1 505
Avec des revenus d'activité	27	1 605	0	1 605
Sans revenus d'activité	2	0	0	0
Ensemble	100	595	705	1 300

Note : données brutes. **Champ** : France hors Mayotte, personnes inscrites en catégories A, B, C, D, E continuellement indemnisables par l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) en septembre 2020 ; hors valeurs aberrantes (1 % des observations).

Source : Pôle emploi, fichier historique statistique (échantillon au 1/10^e) ; segment D3 2020.